



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf février, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

27 janvier 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	29
ABSENTS REPRESENTES :	4
VOTANTS :	33

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Nathaniel GUEDZE

Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohammed BOUSSIR, Mme Florence BRET-MEHINTO, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Pascal BAILLY, Mme Stéphanie METREAU, M. Johan CENAC, Mme Annabel BARREIRA, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Safia DAVID, Mme Margaux HAPPEL, M. Mathieu LOUIS, M. Sébastien MAUMONT, Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS, M. STERZATI, Mme Valentine MASSOLIN, Mme Isabelle SYORD, M. Nathaniel GUEDZE, Mme Marie PASCUAL DÉOM, M. Thierry BABEC, M. Ghassan NADER, M. Mohamed MEZDAD

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à M. CLIN, M. Alain LECLERC qui a donné pouvoir à Mme TALLET, Mme Lucie KAZARIAN qui a donné pouvoir à Mme BRET-MEHINTO, M. Jérémy NARBONNE qui a donné pouvoir à Mme HURTADO

Absents excusés non-représentés :

M. Foster ABU, Mme Samia TABAÏ

003/ OBJET : CONCLUSION D'UNE CONVENTION RELATIVE AU PRÊT D'UN TERRAIN POUR L'INSTALLATION D'UN CANTONNEMENT

VU le Code général des collectivités territoriales.

CONSIDÉRANT que la convention de mise à disposition d'un terrain sis au n°2 de la rue du Pivert à Champs-sur-Marne, pour l'installation d'un cantonnement avec la Société coopérative ouvrière de production (S.C.O.P.) LA MODERNE, titulaire du bail de voirie est devenue caduque à l'échéance de celui-ci ;

CONSIDÉRANT la décision du Maire n° 2025-016 du 15 septembre 2025 autorisant la signature d'un marché à bons de commandes avec la société la S.C.O.P. LA MODERNE afin de permettre la réalisation de travaux neufs et des travaux d'entretien de la voirie communale, après appel d'offres ouvert ;

CONSIDÉRANT la nécessité de passer une nouvelle convention de mise à disposition du terrain avec le titulaire du nouveau bail de voirie, la S.C.O.P. LA MODERNE.

VU l'avis de la commission travaux du 13 janvier 2026,

VU l'avis du Bureau municipal du 26 janvier 2026,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Maud TALLET,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité,**

APPROUVE la convention relative au prêt d'un terrain pour l'installation d'un terrain pour l'installation d'un cantonnement au titulaire du bail d'entretien de voirie, la société la S.C.O.P. La Moderne ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y afférent.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Délibérations, a été transmis au
représentant de l'Etat le 16/02/26
publié ou notifié le 18/02/26
et qu'il est donc exécutoire à compter de la
dernière date.

Fait à Champs-sur-Marne, le 13 février 2026

Le Maire,



Le Maire,

Maud TALLET



Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.